

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00375 Numéro SIREN : 809 883 366 Nom ou dénomination : 3C
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2023 sous le numéro de dépôt 7940

7340

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12		Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles					
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	445 400		445 400	445 400	
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
	Total II	445 400		445 400	445 400	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
ACTIF CIRCULANT	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés					
	Autres créances	32 365		32 365	18 876	13 489 71.46
	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	20 233		20 233	6 344	13 889 218.91
	Charges constatées d'avance (3)	490		490	460	30 6.59
	Total III	53 089		53 089	25 680	27 408 106.73
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	498 489		498 489	471 080	27 408 5.82

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2022	31/12/2021	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 352 750 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	352 750	352 750		
	Réserves				
	Réserve légale	383	383		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	3 100	3 100		
	Report à nouveau	972-	273	1 245-	455. 51-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	38 473	1 245-	39 718	NS
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	393 734	355 261	38 473	10. 83
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	54 053	66 000	11 947-	18. 10-
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	44 510	45 679	1 169-	2. 56-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 083	2 177	906	41. 63
	Dettes fiscales et sociales	3 109	1 963	1 146	58. 36
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	104 755	115 819	11 064-	9. 55-
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	498 489	471 080	27 408	5. 82

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

50 702

61 766

1 ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	7
Permanence ou changement de méthodes	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	8
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Titres immobilisés	8
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	9

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	4 45 400		
TOTAL	4 45 400		
TOTAL GENERAL	4 45 400		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			4 45 400	4 45 400
TOTAL			4 45 400	4 45 400
TOTAL GENERAL			4 45 400	4 45 400

Etat des amortissements

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	2 75	2 75	
Groupe et associés	32 090	32 090	
Charges constatées d'avance	490	490	
TOTAL	32 856	32 856	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	54 053		54 053	
Fournisseurs et comptes rattachés	3 083	3 083		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 095	2 095		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 014	1 014		
Groupe et associés	44 510	44 510		
TOTAL	104 755	50 702	54 053	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	11 947			

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		37 205
Dont entreprises liées		37 205

Dividendes perçus de la SCI BIBE

3C
Société par actions simplifiée
Au capital de 352 750,00 euros
Siège social : 11, rue des Orchidées
Immeuble Le Sterenn
35650 LE RHEU
809 883 366 RCS RENNES

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 6 AVRIL 2023

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 du quater du Code général des impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non admises dans les charges déductibles de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 38 472.77 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	38 472.77 Euros
-------------------------------	------------------------

Auquel s'ajoute	
le report à nouveau antérieur débiteur de	-971.54 euros

Pour former un bénéfice	
Distribuable de	37 501.23 euros

A titre de dividendes aux associés pour	37 500.00 euros
---	-----------------

Solde	1.23 euros
--------------	-------------------

Pour un montant de 1.23 euros au compte « report à nouveau » qui s'élève désormais à 1.23 euros.

Pour rappel, le compte « autres réserves » s'élève à 3 100.00 euros.

Les dividendes versés à des actionnaires, personnes physiques, domiciliés en France font l'objet d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 % opéré par la société distributrice en même temps que les prélèvements sociaux au titre des revenus de

Jc3

placement au taux de 17,2 %. Ce prélèvement représente un acompte sur l'imposition définitive appelée l'année qui suit le versement des dividendes. Pour le calcul de l'IR au taux forfaitaire de 12,8 % (PFU), les dividendes sont retenus pour leur montant brut. En revanche, lorsque le contribuable opte pour le barème progressif de l'IR, l'impôt est calculé après application d'un abattement de 40 % et déduction des dépenses d'acquisition et de conservation des revenus.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le	Montant du dividende distribué	Dividendes par titre	Dividendes éligibles à la réfaction de 40%
31/12/2022	37 500.00 €	26.58 €	37 500.00 €
31/12/2021	3 900.00 €	2.76 €	3 900.00 €
31/12/2020	0.00 €	0.00 €	0.00 €

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 et à l'article L 227-11 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie à l'effet d'accomplir les formalités liées à cette assemblée générale.



3C
Société par actions simplifiée
Au capital de 352 750,00 euros
Siège social : 11, rue des Orchidées
Immeuble Le Sterenn
35650 LE RHEU
809 883 366 RCS RENNES

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 6 AVRIL 2023
Proposition de la Résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 38 472.77 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **38 472.77 Euros**

Auquel s'ajoute
le report à nouveau antérieur débiteur de -971.54 euros

Pour former un bénéfice
Distribuable de 37 501.23 euros

A titre de dividendes aux associés pour 37 500.00 euros

Solde **1.23 euros**

Pour un montant de 1.23 euros au compte « report à nouveau » qui s'élève désormais à 1.23 euros.

Pour rappel, le compte « autres réserves » s'élève à 3 100.00 euros.

Les dividendes versés à des actionnaires, personnes physiques, domiciliés en France font l'objet d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 % opéré par la société distributrice en même temps que les prélèvements sociaux au titre des revenus de placement au taux de 17,2 %. Ce prélèvement représente un acompte sur l'imposition définitive appelée l'année qui suit le versement des dividendes. Pour le calcul de l'IR au taux forfaitaire de 12,8 % (PFU), les dividendes sont retenus pour leur montant brut. En revanche, lorsque le contribuable opte pour le barème progressif de l'IR, l'impôt est calculé après application d'un abattement de 40 % et déduction des dépenses d'acquisition et de conservation des revenus.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

JC3

Exercice clos le	Montant du dividende distribué	Dividendes par titre	Dividendes éligibles à la réfaction de 40%
31/12/2022	37 500.00 €	26.58 €	37 500.00 €
31/12/2021	3 900.00 €	2.76 €	3 900.00 €
31/12/2020	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 avril 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

